



Règlement du concours de photographies « Gros plan sur la ville de Basse-Terre »



Le Lycée Gerville Réache et Wi'anArt organisent, avec l'aide de leurs partenaires, un projet de développement des mobilités actives (marche et vélo) dans le centre-ville de Basse-Terre par la valorisation de son patrimoine architectural, naturel, mémoriel et artistique. Le présent concours vise à permettre la création d'un parcours au sein de la ville qui intégrera des agrandissements photographiques valorisant son patrimoine.

Article 1 – Organismes

Le Lycée Gerville Réache, l'association Wi'anArt et leurs partenaires organisent du 5 octobre 2020 au 15 mars 2021 un concours de photographies intitulé « Gros plan sur la ville de Basse-Terre ».

Article 2 – Qui peut participer ?

Le concours est réservé aux élèves et étudiants scolarisés ou résidant dans une commune du sud Basse-Terre située entre Pointe-Noire et Capesterre Belle-Eau.

La participation est gratuite et individuelle. Un enseignant peut également, s'il le souhaite, inscrire une ou plusieurs de ses classes en faisant participer ses élèves individuellement. L'enseignant pourra alors prévoir une visite guidée gratuite de la ville de Basse-Terre avec la contribution de la Maison de l'architecture et du Patrimoine (contact : 0590.80.88.70, vah.patrimoine.bt@gmail.com)

Article 3 – Comment participer ?

Entre le 5 octobre 2020 et le 15 mars 2021 minuit, chaque participant envoie sous format numérisé à l'adresse mail mobilites.actives.BT@gmail.com 1 à 10 photographies dont il est l'auteur.

Chaque participant doit impérativement indiquer, dans le corps du mail, les informations suivantes :

Nom et prénom / Adresse / Numéro de portable ou fixe / Classe et Établissement scolaire

Article 4 – Spécificité du concours

Tout en ayant une dimension esthétique et artistique, les photographies viseront à mettre en valeur la ville de Basse-Terre : son architecture, son patrimoine, une scène de la vie quotidienne, un paysage ou une perspective...

Les photographies envoyées doivent être au format tif, tiff, jpeg, png ou pdf. Leur poids doit être de 1 Mo minimum et 10 Mo maximum, avec une résolution en 300 dpi.

Article 5 – Modes de sélection et Dotations

10 à 20 photographies seront sélectionnées par un jury composé de représentants des différents partenaires, selon des critères d'esthétisme, de pertinence et d'originalité définis de façon collégiale et discrétionnaire par les organisateurs du concours, et aucune observation relative à la sélection retenue ne sera recevable.

Les photographies lauréates du concours seront imprimées sur panneau rigide alupanel 3 mm avec adhésif contrecollé longue conservation (format max. de 3 x 2 mètres) afin d'intégrer une série de panneaux exposés dans l'espace public et disposés selon un parcours dans la ville, avec mention du nom de l'auteur et les informations qu'il/elle souhaite diffuser sur un cartel dédié.

Article 6 – Responsabilité et acceptation du règlement

Le comité d'organisation se réserve la possibilité d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigent ou en cas de force majeure. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. En s'inscrivant au concours, chaque participant accepte que ses photos puissent être exposées au public, diffusées et exploitées librement.

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

